



La bataille de l'eau



A Montpellier, la question de l'eau est sensible et pourrait animer la campagne. Signé en 1989, le contrat de délégation de service public (DSP) – qui en avait confié la gestion à des fermiers privés (dont Veolia, ex-Générale des eaux) – s'achève le 1^{er} janvier 2015. Alors que se posait la question d'un retour en régie publique, l'agglomération a voté le prolongement de la DSP le 25 juillet. « Une décision si importante en plein été, alors que les maires n'ont reçu le dossier que trois jours avant ! » s'insurge Thierry Ruf, élu EELV de Jacou et membre de la commission Eau et assainissement de l'agglomération. « Trancher à neuf mois des municipales, c'est dénier aux nouvelles équipes leur légitimité à choisir », lance le socialiste Philippe Saurel, qui a voté contre la DSP. « Les communes qui sont revenues en régie publique ont baissé le coût de l'eau de 20 à 25 %, il fallait prendre le temps de l'évaluation », déclare l'UMP Jacques Domergue. A l'agglomération, Jean-Pierre Moure énumère ses arguments : cette reconduction a été votée « après un audit », « seulement pour sept ans », « elle ne concerne qu'un tiers des villes de l'agglomération (NDLR : dont Montpellier) » et, enfin, « elle permettra une baisse de 10 % du prix de l'eau et un investissement de 150 millions d'euros du privé ». Faux, répond Thierry Ruf : « En fait d'audit, c'est une simple étude qui a été faite. Ses conclusions ont été rendues sur la base de notations pipeau. » L'élu rappelle qu'en 1989, par un biais qui ne serait plus légal aujourd'hui, la délégation avait permis de financer les travaux du Corum. « Or, nous continuons de payer, dans le prix de l'eau, le remboursement de cette dette à Veolia, dont le taux d'usure s'élèverait à 15 %. Je peux me tromper, mais nous n'avons que très peu d'informations. Les 150 millions dont parle l'agglomération ne seront pas privés, mais bien publics. » Contre le vote du 25 juillet, un recours gracieux a été déposé à la préfecture par le collectif Eau Secours 34 ■ A. J.